

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-11-022016-144

DATE : 27 octobre 2016

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE MARC PARADIS, J.C.S. (JP 2163)

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION CONCORDATAIRE DE :

CONSTRUCTION J.C. LEPAGE LTÉE

Personne insolvable

et

RAYMOND CHABOT INC. ès qualités de syndic à la proposition de Construction J.C. Lepage Ltée

Syndic

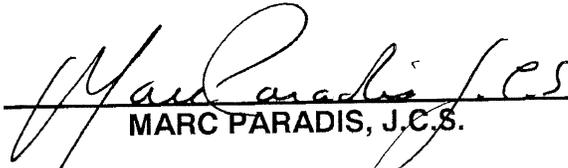
JUGEMENT

- [1] **VU** le dépôt d'une proposition concordataire par la proposante Construction J.C. Lepage Ltée.
- [2] **VU** le procès-verbal de la première assemblée des créanciers
- [3] **VU** le rapport du syndic;
- [4] **CONSIDÉRANT** le vote des créanciers quant à la proposition concordataire;
- [5] **VU** la demande d'approbation de la proposition;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[6] **APPROUVE** la proposition de la personne insolvable telle que déposée le 30 juillet 2014 et acceptée par la majorité statutaire des créanciers le 20 août 2014.

[7] **LE TOUT** sans frais de justice.


MARC PARADIS, J.C.S.

Me Marie Élane Racine
JOLI-CŒUR LACASSE S.E.N.C.R.L.

Avocats de Construction J.C. Lepage Ltée,
Raymond Chabot Inc. et L'Unique Assurance Générales Inc.
Casier - 6

Date de l'audience : 24 octobre 2016